



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 39960

Texte de la question

M Régis Parent attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les problèmes fiscaux auxquels sont confrontés les producteurs d'œufs qui exercent leur activité en qualité d'intégrateur. Dans le cadre de cette activité, les intéressés demeurent propriétaires des « bandes » de poules pondeuses dont ils confient l'élevage à des agriculteurs intégrés, auxquels ils fournissent la nourriture nécessaire aux animaux et qu'ils rémunèrent en fonction du nombre d'œufs produits. L'un des problèmes rencontrés concerne la qualification fiscale de l'activité. Selon une doctrine ancienne - réponse de M Foyer, parue au Journal officiel, Assemblée nationale, Débats parlementaires, questions, du 23 octobre 1976, p 6966, no 30678, l'activité de l'intégrateur releverait des bénéfices industriels et commerciaux et non des bénéfices agricoles. Cette position paraît peu compatible avec l'analyse du processus économique de l'intégration dans lequel l'intégrateur recueille le fruit du cycle biologique des animaux et réalise à ce titre des produits de nature agricole. Il lui demande donc que l'administration précise sa position actuelle et qu'elle en explicite le fondement juridique.

Données clés

Auteur : [M. Parent Régis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39960

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1988, page 2088